

Ventes à la découpe : le gouvernement renonce au décret

Le ministre délégué au Logement entend proposer des mesures législatives intégrées au projet de loi "habitat pour tous".

La Confédération générale du logement (CGL), la Confédération nationale du logement (CNL) et la Confédération syndicale des familles (CSF) ont réitéré, hier, leur refus de signer l'accord du 16 mars sur la protection des locataires qui occupent des immeubles vendus à la découpe, proposé par la Commission nationale de concertation (CNC). Seules deux associations représentatives des locataires qui siègent à la CNC, l'Association Force ouvrière consommateur (Afoc) et Consommation, logement, cadre de vie (CLCV), avaient dit oui à cet accord collectif entériné, par ailleurs, par les cinq fédérations de bailleurs concernés.

Cet accord prévoit une prorogation du bail (limitée à trente mois) en fonction de la durée d'occupation du logement, un renouvellement du contrat de location pour les personnes de plus de soixante-dix ans et les handicapés, une offre de relogement pour les ménages qui ont des ressources inférieures à un certain seuil... Des "protections" jugées insuffisantes par la CGL, la CNL et la CSF, qui réclament un encadrement des ventes à la découpe par le législateur, au travers d'un texte de loi. Les trois organisations ont fait savoir, hier, au ministre délégué au Logement et à la Ville qu'elles s'opposaient à l'extension de l'accord par décret, comme la loi le leur permet.

Le ministre délégué au Logement et à la Ville, Marc-Philippe Daubresse, a indiqué qu'il regrettait "vivement cette position, qui empêche l'extension de l'accord par décret et donc une application immédiate et large des dispositions protectrices de l'accord". Le décret d'extension devait être pris début mai. Il aurait permis, selon le ministre, de rendre ces dispositions "opposables aux autres propriétaires, en particulier ceux qui ont acheté un immeuble en vue de le revendre par lots et qui ne relèvent pas des organisations signataires". Marc-Philippe Daubresse entend proposer des mesures législatives, dans le cadre du projet de loi "habitat pour tous".

Lundi, le maire (PS) de Paris, Bertrand Delanoë, avait rendu public un courrier adressé au Premier ministre, dans lequel il demandait à Jean-Pierre Raffarin de soumettre au Parlement un dispositif législatif de lutte contre les ventes à la découpe et de protection des locataires.

P. G.